### Communiqué de presse

### Caisse Régionale Groupama Centre-Atlantique :

###  Mobilisation des salariés dans la capitale française des Mutuelles d’Assurance

Les organisations syndicales **CGT,** **FO, CFE CGC SNEEMA** appellent les salariés de Groupama Centre-Atlantique, à cesser le travail pour une journée de grève et de rassemblement au siège de l’entreprise à Niort, 2 avenue de Limoges le **21 juin 2018** à **10H**, jour de la tenue du conseil d’administration de la caisse régionale.

En Janvier 2017, Il y a déjà 18 mois, la Direction a indiqué à l’ensemble des organisations syndicales vouloir remettre en cause l’accord du temps de travail, avec l’intention de vouloir réduire considérablement les acquis liés à l’accord temps de travail en vigueur depuis 1999 dans notre entreprise qui compte plus de 1500 salariés.

Dans un premier temps, l’intersyndicale a tenu, sur l’ensemble du territoire de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, différentes réunions du personnel. Les salariés rencontrés ont désapprouvé les propositions faites par la Direction et ont réaffirmé leur souhait de maintenir les fondements de l’accord du temps du travail en place depuis 1999~~.~~

Aucun accord n’ayant été trouvé entre la direction et les organisations syndicales, en juin 2017 la Direction, ne tenant pas compte des revendications de ses salariés, a décidé de dénoncer l’accord « temps de travail » en vigueur qui prendra donc fin le 31 décembre 2018.

Depuis septembre dernier, les organisations syndicales unies en intersyndicale défendent un projet construit avec les salariés alliant les intérêts de l’entreprise, le respect de l’équilibre vie privée et vie professionnelle du personnel et de réelles contreparties en compensation des nouvelles contraintes liées à la modification de l’aménagement du temps de travail.

Cependant, la Direction reste arc-boutée sur l’augmentation du nombre de jour de travail, le réaménagement des temps partiels, les horaires d’ouverture des agences et sites de gestion administrative, l’amplitude de 6 jours de travail par semaine pour certains salariés et la banalisation du forfait jour pour certaines catégories professionnelles, le tout sans contreparties significatives.

A l’initiative de l’intersyndicale, de nouvelles réunions du Personnel se sont déroulées les 19 avril et 3 Mai dernier, dans lesquelles les salariés ont clairement réaffirmé le souhait de porter le projet établi par l’intersyndicale.

La direction veut mettre fin à la négociation le 25 juin. Sans accord, elle mettra en place, à partir du 1er janvier 2019 des règles d’aménagement du temps de travail à garanties minimales basées sur la législation prévue par le code du travail.

Ce serait une première dans le monde des assurances.

Le dialogue étant rompu et le processus de négociation prenant fin, le temps est venu pour les salariés d’exprimer leur désaccord et d’affirmer à la direction et au conseil d’administration qu’ils défendront leur modèle social.